

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Nombre de Conseillers Municipaux : - En exercice : 15 - Présents : 13

Présents : MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Christophe LAMOTTE, Angélique BLANC, Guillaume DUTRUEL, Monique CHAPPUIS, Floris GIRARD, Elie BACHELET, François BARATAY, Marion GIRARD, Chantal FORMENT, Laurent GALLAY, Bruno BORDET

Absents excusés : MM. Bastien FLACON, Emilie ROCHETTE

Absents : -

Pouvoirs : De M. Bastien FLACON à M. Floris GIRARD
De Mme Emilie ROCHETTE à Mme Marion GIRARD

Secrétaire de séance : M. Bruno BORDET

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Avril 2014 est approuvé sans remarques particulières.

Lors de la séance du 27 Mai 2014, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes :

1 - « La Savoyarde » / Aménagement de locaux communaux : Avenant négatif n° 1 Lot N° 1 « Maçonnerie »

Le marché du lot n° 1 « MAÇONNERIE » de l'aménagement de locaux communaux à « La Savoyarde » a été attribué à l'Entreprise ABMG au prix de 14 985,80 € HT.

Mme le Maire a présenté l'Avenant négatif n° 1 à ce marché, d'un montant de – 1 000,00 € HT, concernant des travaux non commandés par le maître d'œuvre, et ramenant le montant total du marché à 13 985,80 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer cet Avenant négatif n° 1.

2 - Commission Communale des Impôts Directs

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, conformément au courrier du 16/04/2014 de la Direction des Finances Publiques de la Haute-Savoie et à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a dressé la liste de présentation comportant la proposition de 12 Commissaires Titulaires et de 12 Commissaires suppléants.

Cette liste sera transmise à la Direction des Services Fiscaux de Haute-Savoie. Le Directeur départemental des finances publiques nommera, parmi les noms proposés, 6 Commissaires Titulaires et 6 Commissaires suppléants. Cette commission, dont le Maire est Président de droit, sera donc composée de 7 membres.

3 - Délégués de la Commune auprès de l'Association « LOU VIONNETS »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné M. François BARATAY Délégué Titulaire et M. Laurent GALLAY Délégué Suppléant auprès de l'association « LOU VIONNETS ».

4 - Délégués de la Commune au sein des sept commissions créées par la CCPE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné les conseillers suivants au sein des sept commissions créées par la Communauté de Communes du Pays d'Evian (CCPE) :

COMMISSION CCPE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNICATION	Marie-Brigitte BARATAY	Marion GIRARD
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE MOBILITE TRANSPORT	Elie BACHELET	Monique CHAPPUIS
ENVIRONNEMENT	Christophe LAMOTTE	Floris GIRARD
TOURISME ET ECONOMIE	Angélique BLANC	Emilie ROCHETTE
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	Laurent GALLAY	Bastien FLACON
ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AUTONOME - CONTRAT DE RIVIERES	Bruno BORDET	Guillaume DUTRUEL
FINANCES	François BARATAY	Chantal FORMENT

5 - Cantine scolaire et garderie périscolaire : tarifs année scolaire 2014/2015

Après avoir examiné les statistiques de l'année scolaire 2012/2013 de la cantine et de la garderie et après débat, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs applicables durant l'année scolaire 2014/2015 :

5-1 Tarifs cantine 2014/2015

Adopté par 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

Maintien des tarifs pratiqués depuis la rentrée scolaire 2011, soit :

- ✓ **En cas d'inscription occasionnelle** : Prix unique du repas : **4,70 €**
- ✓ **En cas d'inscription annuelle** : Le prix du repas dépend du nombre d'enfants d'une même famille inscrits à la cantine :

Prix du repas, par enfant

- un seul enfant inscrit **4,40 €**
- deux enfants d'une même famille inscrits **4,20 €**
- trois enfants ou plus d'une même famille inscrits **4,10 €**

5-2 Tarifs garderie 2014/2015

Adopté par 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

Augmentation des tarifs de 20 centimes par rapport à 2013/2014, soit :

- ✓ **Prix de l'heure de garderie périscolaire par enfant : 1,70 €**
 - le matin (7 H 20 / 8 H 20) = 1,70 €
 - le soir (16 H 30 / 18 H 30) : deux possibilités : 1 heure = 1,70 € ; 2 heures = 3,40 €

Comme les années précédentes, la facturation sera établie mensuellement par la Mairie dans le mois qui suit le mois d'inscription à la cantine ou/et à la garderie.

6 - Réforme des Rythmes scolaires / Activités périscolaires / Tarifs 2014/2015

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires applicable dès la rentrée 2014, il convenait de mettre en place des activités périscolaires.

Ces activités périscolaires, d'une durée d'une heure, auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant la période scolaire, à la fin des cours de l'après-midi, soit : de 15 H 30 à 16 H 30.

Le Directeur académique a émis un avis favorable sur les horaires de l'école, applicables dès la rentrée 2014, à savoir :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 H 30 – 11 H 45 et 13 h 30 – 15 h 30
- Le mercredi : 8 H 30 - 11 H 30

Dans ses grandes lignes, la mise en œuvre des activités périscolaires se présente comme suit :

- ✓ Les activités périscolaires sont gérées par la Commune.
- ✓ Les enfants seront regroupés par cycle : cycle 1 (PS-MS-GS de Maternelle), cycle 2 (CP-CE1-CE2) et cycle 3 (CM1-CM2). En principe, les activités suivantes seront proposées : gymnastique, travaux manuels, bibliothèque, rugby, musique, garderie, cuisine. L'Association Temps Libres 2222 animera également certains jours.
- ✓ Ces activités pourront être animées, selon le cas, par des intervenants extérieurs, des associations, du personnel communal ou des personnes bénévoles mandatées par la Mairie.
- ✓ Pour des raisons de sécurité et de qualité du service rendu, le nombre d'enfants accueillis aux activités périscolaires pourra être limité. La Mairie se réserve donc le droit de refuser des inscriptions en fonction des places disponibles.
- ✓ Une activité différente sera proposée chaque jour de la semaine par cycle.
- ✓ Ce planning hebdomadaire sera établi pour un trimestre scolaire.
- ✓ Un nouveau planning hebdomadaire sera établi pour chacun des deux autres trimestres, comportant un roulement des activités par cycle.
- ✓ L'inscription aux activités périscolaires est trimestrielle.
- ✓ Le choix du ou des jours d'inscription est valable pour chaque semaine du trimestre considéré.
- ✓ Toute inscription aux activités périscolaires est due pour la totalité du trimestre que l'enfant ait été ou non présent à ces activités (sauf cas très particuliers).
- ✓ Comme pour la cantine et la garderie, la facturation des activités périscolaires est établie par la Mairie.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention, a fixé à **1,70 € le prix de l'heure des activités périscolaires par enfant pour l'année scolaire 2014/2015.**

7 - Indemnité de gardiennage de l'Eglise – Exercice 2014

Comme les années passées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'allouer en 2014 à Monsieur Laurent BLANC l'indemnité maxima de gardiennage de l'église appliquée en Haute-Savoie, dont le montant s'élève à 734,80 €.

8 - Demande d'acquisition par anticipation d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2013, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF 74 pour l'acquisition du bien suivant :

Section	N° cadastral	Situation	Surface
A	865	Vinzier Sud	78 M ²

Vu la convention pour portage foncier en date du 29 mai 2013 entre la Commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ci-avant mentionné ;

Vu l'acte d'achat par l'EPF 74 en date du 30 juillet 2013 ;

Vu la fin du portage arrivant à terme le 29 juillet 2023 ;

Vu les besoins de la commune d'acquérir par anticipation une longueur de 5 m² à prendre sur la parcelle 865p pour permettre de sécuriser et protéger des intempéries le mur mitoyen à la propriété située sur la parcelle A 1709 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ A décidé d'acquérir par anticipation la parcelle 865p d'une surface de 5 m² et d'interrompre, sur cette partie de terrain, la mission de portage de l'EPF 74 ;
- ✓ A accepté qu'un acte administratif soit établi sur la base d'une valeur de UN EURO SYMBOLIQUE ;
- ✓ S'est engagé à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier.

9 - Construction d'un préau pour la cour de l'école

Madame le Maire rappelle que le projet de construction d'un préau dans la cour de l'école a été inscrit au Budget Primitif 2014. L'opération, estimée à ce jour à environ 30 000 € HT est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général au titre du Fonds Départemental pour le développement des Territoires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a sollicité l'aide du Conseil Général pour son projet de construction d'un préau.

10 - Déclarations préalables

➤ Déclaration N° DP 074 308 14 A0008

EARL Le Boutier représenté par M. Simon MICHOU – 47 Route de La Boissona - Section A n° 1997

Nature des travaux : construction d'un abri jardin pour le rangement du matériel lié à l'activité de la charcuterie, en bois brossé, couverture bac acier gris identique au bâtiment de la charcuterie.

Avis du Conseil du 30/04/2014 : Sursis à statuer. Nécessité d'un complément d'informations pour instruire le dossier.

Complément d'informations :

Le seuil en dessous duquel il n'est pas nécessaire de demander une autorisation d'urbanisme est de 5 m², le bâtiment faisant 5,40 m² la DP est obligatoire.

La parcelle A 1997 est située en zone Agricole du PLU. Le règlement de cette zone ne stipule rien concernant le nombre d'annexe sur une même unité foncière. Seul référence aux annexes fonctionnelles : article A 8 : « L'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété est libre, excepté pour les annexes fonctionnelles des habitations. Si elles ne peuvent pas être accolées à la construction principale, elles doivent s'implanter à moins de 20 m de celle-ci ».

Avis du Conseil : FAVORABLE par 13 voix pour, 1 voix contre et une abstention

➤ Déclaration N° DP 074 308 14 A0009

M. Arnaud FRANÇOIS – 1245 Route de Vers les Granges - Section A n° 1834

Nature des travaux : construction d'un abri jardin en bois couleur bois naturel, de 17,65 m² de surface de plancher.

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ Déclaration N° DP 074 308 14 A0010

M. Alain HERVE – 5 Chemin du Pied de la Fin - Section A n° 877

Nature des travaux : construction d'une serre de jardin avec une structure bois + bâche plastique 2,30 x 8 m, hauteur maxi 2,30m.

Avis du Conseil : FAVORABLE

11 - Questions diverses

11.1 Eclairage public : A l'allumage, l'éclairage public étant gros consommateur d'énergie, à titre d'essai durant l'été, l'éclairage fonctionnera de la tombée de la nuit jusqu'à 2 H du matin et ne sera pas rallumé le matin.

L'hiver, un autre mode de fonctionnement sera adopté et l'éclairage sera rallumé le matin.

11.2 Colonnes déchets semi-enterrés : Le sondage auprès des habitants des Clouz, portant sur l'implantation éventuelle des colonnes de déchets (initialement prévues aux Clouz) à côté du stade, décidé lors du Conseil du 30 Avril, est en cours.

11.3 Formation PLU : Une formation portant sur le PLU, destinée aux élus et au secrétariat, sera dispensée par M. BATTAREL de la Société Expertise et Formation en Urbanisme, les 10 et 12 Juin 2014 de 14 H à 17 H 30 en Mairie.

11.4 Projet Fruitière : M. Laurent GALLAY présente le projet de la Coopérative laitière du Pays de Gavot-Val d'Abondance de création d'un atelier de fabrication de reblochons à la Fruitière de Vinzier, dont la Commune est propriétaire et la Coopérative, locataire au terme d'un bail à usage

professionnel. Ce projet se heurte à de gros problèmes de financement. Une aide sera demandée à la Communauté de Communes du Pays d'Evian (CCPE).

Mme le Maire indique qu'une réunion entre la Commune, la CCPE et la Coopérative, portant sur ce projet, est programmée pour le 27 Juin prochain.

- 11.5 Projet de piste d'apprentissage de la moto** : Une auto-école a sollicité la Mairie pour savoir si elle pourrait mettre à disposition un espace pour l'aménagement d'une piste de 150 m de long et 10 m de large pour l'apprentissage de la moto. Le Conseil réfléchit à sa localisation éventuelle.
- 11.6 Camion communal Unimog** : L'UNIMOG doit passer aux mines le 5 Juin prochain. Le diagnostic qui sera établi permettra de demander des devis pour d'éventuelles réparations, selon leur montant. S'il devait être remplacé, des devis de tracteur avec remorque et saleuse, dont le montant est de l'ordre de 110 000 € TTC, sont présentés par M. Guillaume DUTRUEL. La possibilité d'avoir recours à un véhicule de location est également évoquée.
- 11.7 Délégués Syndicats** : M. Laurent GALLAY, Délégué auprès du SIEERTE, et Mme Chantal FORMENT, Déléguée auprès du SIBAT, font respectivement le compte-rendu des réunions de ces instances auxquelles ils ont assisté.
- 11.8 APIEME / Programme zéro pesticide** : Les communes de Marin, Larringes, Champanges et Lugin se sont lancées dans une démarche de suppression progressive des pesticides pour l'entretien des espaces publics, dans le cadre du programme initié et financé par l'APIEME. L'APIEME propose en 2014 que 2 ou 3 autres communes de l'impluvium s'engagent dans ce programme.
La Commune de VINZIER se porte candidate.

La séance est levée à 22 H 45.

A VINZIER, le 13 Juin 2014

Vu, le Maire

